COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

assainissement collectif : VIC SUR CERE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
1.1. Présentation du territoire desservi 4
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
1.4. Nombre d'abonnés 5
1.5. Volumes facturés 6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 8
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 8
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 8
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 9
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 10
2.1. Modalités de tarification 10
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 11
3. Indicateurs de performance 12
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 12
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 12
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 14
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 14
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 15
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 15
4. Financement des investissements 17
4.1. Montants financiers 17
4.2. Etat de la dette du service 17
4.3. Amortissements 17
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 17
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 17
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 18
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 18
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 18
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 19

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : VIC SUR CERE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☐	☐
	Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Sans objet
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☑☐ Oui, date d'approbation* : 17/12/2020 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :
Nom du prestataire : SUEZ
Date effective fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/10/2021

* Approbation en assemblée délibérante

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 1 500 habitants au 31/12/2021 (1 500 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 733 abonnés au 31/12/2021 (733 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Commune 1					
Commune 2					
Total	**733**			**733**	**0%**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 750.

Commentaire : Zonage d'assainissement collectif en cours de modification

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de ____ abonnés/km) au 31/12/2021. (34,41 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,05 habitants/abonné au 31/12/2020).

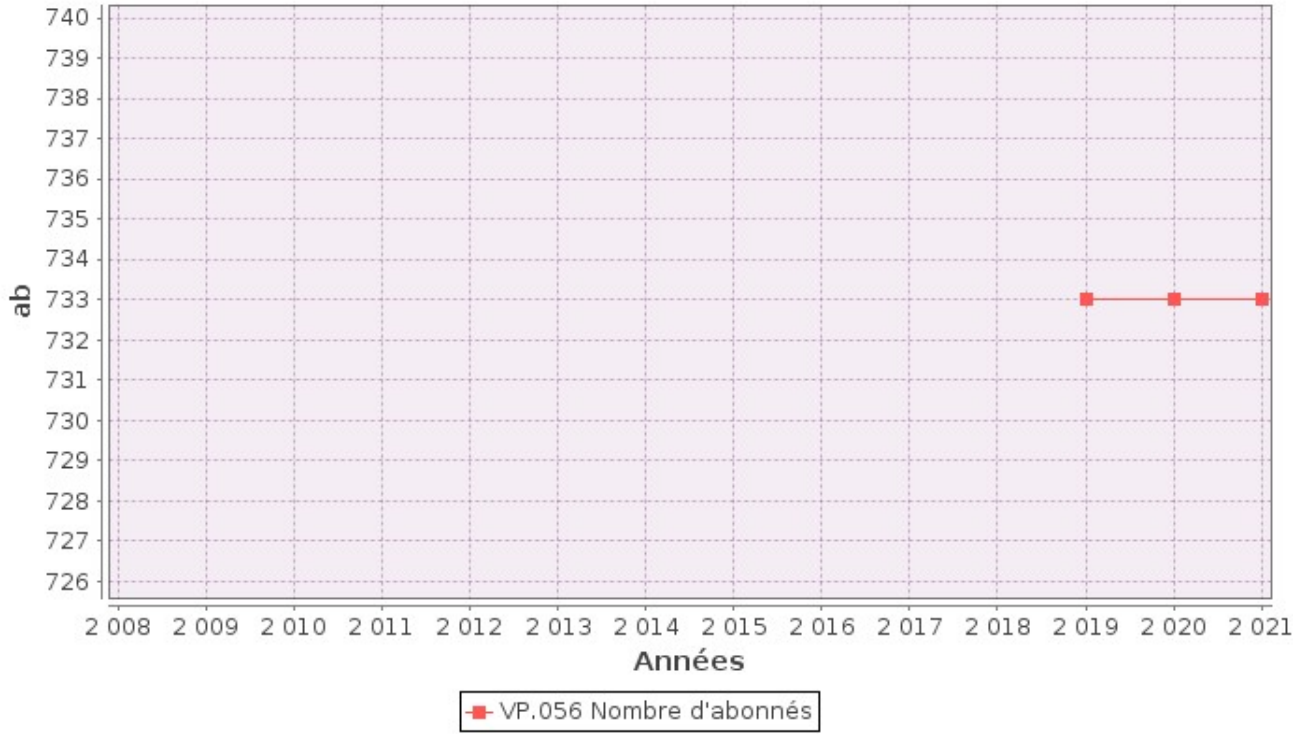

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**79 659**	**78 804**	**-1,1%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

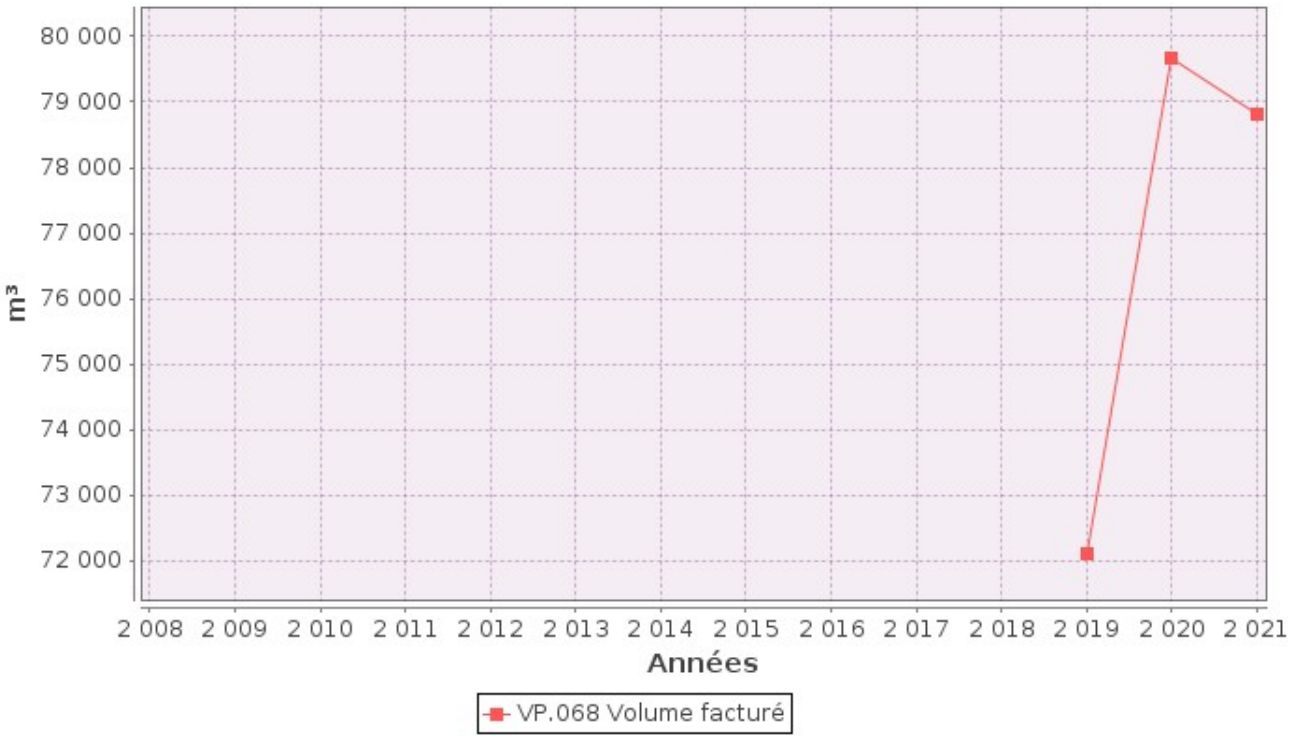

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2021 (2 au 31/12/2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,8 km de réseau unitaire hors branchements,
- 20,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 0 km (21,3 km au 31/12/2020).

_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : VIC STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515258V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées
Date de mise en service	____
Commune d'implantation	Vic sur Cère
Lieu-dit	ZA de Comblat
Capacité nominale STEU en EH [1]	____
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2020 en tMS**	**Exercice 2021 en tMS**
VIC STEP Bourg (Code Sandre : 0515258V002)		
Total des boues produites		

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2020 en tMS**	**Exercice 2021 en tMS**
VIC STEP Bourg (Code Sandre : 0515258V002)	34,3	51,35
Total des boues évacuées	**34,3**	**51,4**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 sont les suivants :

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivants :

- Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2022

	Tarifs HT retenu/m3	Abonnement Retenu
Polminhac	1,51 €	48,80
Raulhac	1,56 €	42,00
St Jacques des Blats	1,57 €	50,00
St-Clément	1,64 €	32,40
Thiézac	1,57 €	41,60
Vic-sur-Cère	1,94 €	50,00

-

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

VIC-SUR-CERE		
Facture type basée sur 120 m^3/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	0.00	50
Part proportionnelle	82.12	232.80
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	82.12	282.80
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*		
Part fixe annuelle	51.18	0
Part proportionnelle	151.13	0
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	202.31	0
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30
TVA	31.44	31.28
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	61.44	61.28
Total	**345.87**	**344.08**
Prix TTC au m^3	**2.88**	**2.87**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m^3	Prix au 01/01/2022 en €/m^3
Polminhac	2.10	2.38
Raulhac	2.10	2.38
Saint-Clément	2.10	2.38
Saint-Jacques-des-Blats	2.22	2.46
Thiézac	2.10	2.38
Vic-sur-Cère	2.88	2.87

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97,73% des 750 abonnés potentiels (____% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**87**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 87 pour l'exercice 2021 (87 pour 2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
VIC STEP Bourg	63,47	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
VIC STEP Bourg	63,47	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
VIC STEP Bourg	63,47	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

VIC STEP Bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☑ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		51,35

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	76 215.30	54 069.45
Montants des subventions en €	16 898.40	14 105.00

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		923 868.58	833 109,76
Montant remboursé durant l'exercice en €	43 317.34	46 088.40	46 088.40
	43 726.07	39 503.86	39 503.86

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 122 000 € (122 000 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Elimination des eaux claires parasites permanentes de Vic sur Cère	483 647	483 647

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude du Schéma directeur intercommunal de l'assainissement collectif	2018-2021	112 656

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu _____0__ demandes d'abandon de créance et en a accordé ____0___.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2021 (0 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 500	1 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	34,3	51,4
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,86	2,87
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,73%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	87	87
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-147-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022